

Stage de vol en montagne



LES CONDITIONS D'ENTREE EN STAGE :

- Etre titulaire d'un PPL(H) valide
- Etre titulaire de la QT de l'hélicoptère utilisé pour le stage de vol en montagne
- Détenir un certificat médical de classe 2 délivré par un médecin DGAC
- Aucune limite d'heure imposée (Un minimum de 100 h est recommandé pour appréhender le vol en montagne)

L'INFRASTRUCTURE :

Le centre de formation est situé sur l'Aéroport d'Annecy. Cette implantation comporte de nombreux avantages. Un aéroport contrôlé : station météorologique, procédures radio, vols de nuit et vols aux instruments. L'école dispose de nombreuses zones d'entraînement en campagne et évolue dans un environnement montagnard. La proximité de Genève, Lyon, Chambéry et Grenoble permet de s'entraîner aux différentes procédures radio et radionavigation afin d'acquérir un haut niveau de compétences. Le centre de formation est ouvert 7 jours sur 7.

LE CONTENU DU STAGE :

Ce stage vous permettra de vous familiariser au milieu montagnard et de découvrir son aérologie particulière. Vous aborderez les posés sur zones en altitude en prenant en compte les performances, les trajectoires et l'aspect sécuritaire.



LES HELICOPTERES DISPONIBLES POUR LA FORMATION :

- BELL 206
- ROBINSON 44



ATO N°0269

LA FORMATION THÉORIQUE (10H)

- L'hélicoptère
- Le pilote
- L'environnement
- Le pilotage
- Les procédures d'urgence

LA FORMATION PRATIQUE :

6 h de vol en double commande



Durée de la formation :
environ 8 jours

Note : Cette formation ne délivre pas de qualification reconnue par la DGAC.



FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	HEURE DE VOL
B206	5 000 € TTC	6 h en double commande + 10 h de cours théoriques
R44	4 400 € TTC	